

**Pouvoir s'opposer,
Toujours proposer !**

C. A. P. Locale

du 8 septembre 2016

Recours en notation

Catégorie C



La CAP Locale s'est tenue dans les locaux de l'immeuble Brassart le 8 septembre 2016. Commencée à 9 h 30, elle s'est terminée à 11 h 45. La Présidence était assurée par Mme Isabelle Ziffo de Maurocordato, le secrétariat a été pris en charge par M. Didier Sénéchal et le secrétariat - adjoint par FO DGFIP 62 en la personne de M Stéphane Byttebier.

Les organisations syndicales représentatives présentes étaient les suivantes :

SNUI Solidaires
F O DGFIP 62
C G T Finances Publiques
C F T C DGFIP 62

L'ordre du jour de cette CAP est le suivant :

Approbation des procès verbaux des CAP de l'année dernière

Recours en notation catégorie C



La vie à défendre



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais

Approbation des procès verbaux des CAP de l'année dernière :

Les deux procès verbaux des CAP de recours en catégorie C de l'année 2015 ne justifient aucune contestation de notre part. Nous avons donc voté pour leur approbation.

Recours des collègues de catégories C concernant l'entretien professionnel :

La section CFTC DGFIP 62 a depuis toujours contesté et dénoncé le système archaïque, injuste et dévalorisant de la notation ainsi que de l'entretien professionnel qui ne reflètent nullement la réelle valeur de l'agent soumis à cette expertise. Les dotations en avancement par unité de travail ne sont pas connues des organisations syndicales. Nous avons dans le passé demandé que la direction nous les fournisse, mais nous avons reçu une fin de non recevoir.

Les contingents en avancement étant très limités, les notateurs n'ont pas la possibilité de donner satisfaction à tous les collègues, même s'ils le voulaient. Alors, certains font un peu tourner la roue de la notation, en accordant une réduction d'avancement de 1 ou 2 mois selon les possibilités. Il s'agit donc bien d'un système parfaitement injuste que tous les collègues subissent depuis des années.

Au total, 12 collègues de catégorie C ont cette année engagé un recours dans le cadre de leur entretien professionnel. 9 sont des collègues AAP 1, et 3 sont des AAP 2, L'ensemble de ces 12 dossiers, au niveau du résultat du recours Autorité Administrative, ont tous fait l'objet d'un rejet, que ce soit total pour 6 et partiel pour les 6 autres.

18 collègues de catégorie C ont saisi l'Autorité Hiérarchique avant cette CAP. Il y a eu 2 rejets partiels, 2 rejets totaux et 2 satisfactions.

La réserve est la suivante : 8 R1 et 3 R2.

Après les débats, 3 R2 ont été accordés aux collègues, ainsi que 2 R1. 3 Dossiers ont eu une modification du tableau synoptique, dont un des 3 a eu aussi une modification de son appréciation générale.

FO a défendu 3 dossiers, CGT en a défendu 2, SFP 4 et **CFTC DDFIP 3**.

CFTC DDFIP 62 regrette que l'ensemble de la dotation départementale n'ai pas été remise à nos collègues. En effet, après les débats, il restera « en stock » 6 R1.

Vos élu(e)s CFTC DGFIP 62 en Catégorie C

Frédérique Davigny
Titulaire
Lens Municipale

Gabriel Gaillard
Expert
E D R 62



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais

